

1. CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31827 – Transport de marchandises
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage
- Code RS : RS5854
- Intitulé de la certification : Attestation de capacité professionnelle en transport routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier lourd de marchandises
- Certificateur : Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
- Date de fin d'enregistrement : Non actif

2. OBJECTIF GENERAL

Préparer les candidats à l'examen officiel de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises afin d'acquérir les connaissances juridiques, économiques, sociales, fiscales, techniques et réglementaires nécessaires à la création, la gestion et l'exploitation d'une entreprise de transport public routier de marchandises.

3. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser la réglementation applicable au transport routier lourd de marchandises.
- Gérer une entreprise de transport conformément aux obligations réglementaires.
- Élaborer une gestion commerciale et financière performante.
- Organiser l'exploitation des véhicules et des conducteurs.
- Appliquer les règles relatives au droit social, fiscal et commercial.
- Mettre en œuvre les obligations en matière de sécurité routière et de prévention des risques.
- Préparer efficacement l'examen officiel de l'attestation de capacité professionnelle.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'obtention de l'attestation de capacité professionnelle constitue une condition réglementaire indispensable pour accéder à la profession de transporteur public routier de marchandises au moyen de véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC.

Cette formation permet aux candidats d'acquérir l'ensemble des compétences exigées par le référentiel national afin d'exercer cette activité dans le respect de la réglementation en vigueur.

5. PUBLIC VISE

- Porteurs de projet souhaitant créer une entreprise de transport.
- Dirigeants d'entreprise.
- Salariés en évolution professionnelle.
- Toute personne souhaitant obtenir l'attestation de capacité professionnelle.

6. PREREQUIS

- Aucun prérequis réglementaire n'est exigé.
- Une bonne maîtrise de la langue française, des connaissances de base en calcul ainsi qu'une aisance dans l'utilisation des outils numériques sont recommandées afin de suivre la formation dans de bonnes conditions.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un entretien de positionnement permet d'analyser le projet professionnel du candidat, de vérifier ses besoins ainsi que son adéquation avec les objectifs de la formation.

Un accompagnement individualisé est proposé durant tout le parcours.

8. DUREE DE L'ACTION

- Durée de la formation : 140 heures
- 105 heures de formation en e-learning.
- 35 heures de classes virtuelles synchrones animées par un formateur expert.

9. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- Formation individualisée.
- Les classes virtuelles sont organisées en groupes restreints afin de favoriser les échanges.

10. MODALITÉS D'ORGANISATION

La formation est dispensée entièrement à distance :

- accès illimité à la plateforme e-learning ;
- classes virtuelles en visioconférence ;
- accompagnement pédagogique individualisé ;
- assistance technique durant toute la formation.

11. CONTENU DU PROGRAMME

A - Éléments de droit civil

Le candidat doit, notamment, en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. connaître les principaux types de contrats en usage dans les activités de transport par route ainsi que les droits et obligations qui en découlent;
2. être capable de négocier un contrat de transport légalement valide, notamment en ce qui concerne les conditions de transport.

En ce qui concerne le transport de marchandises par route:

3. pouvoir analyser une réclamation de son commettant concernant des indemnités pour pertes ou avaries survenues à la marchandise en cours de transport ou pour un retard de livraison, et comprendre les effets de cette réclamation sur sa responsabilité contractuelle;
4. connaître les règles et obligations découlant de la convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).

En ce qui concerne le transport de voyageurs par route:

5. pouvoir analyser une réclamation de son commettant concernant des indemnités pour dommages occasionnés aux voyageurs ou à leurs bagages lors d'un accident survenu en cours de transport ou concernant des dommages dus au retard, et comprendre les effets de cette réclamation sur sa responsabilité contractuelle.

B - Éléments de droit commercial

Le candidat doit notamment en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. connaître les conditions et formalités prévues pour exercer le commerce, les obligations générales qui incombent aux transporteurs (immatriculation, livres de commerce, etc.), et les conséquences de la faillite;
2. avoir des connaissances appropriées des diverses formes de sociétés commerciales ainsi que de leurs règles de constitution et de fonctionnement.

C - Éléments de droit social

Le candidat doit notamment connaître en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. le rôle et le fonctionnement des différentes institutions sociales intervenant dans le secteur du transport par route (syndicats, comités d'entreprises, délégués du personnel, inspecteurs du travail, etc.);
2. les obligations des employeurs en matière de sécurité sociale;
3. les règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories de travailleurs des entreprises de transport par route (forme des contrats, obligations des parties, conditions et durée du travail, congés payés, rémunération, rupture du contrat, etc.);
4. les règles applicables en matière de temps de conduite, de temps de repos et de temps de travail, et notamment les dispositions du règlement (CEE) no 3821/85, du règlement (CE) no 561/2006, de la directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil et de la directive 2006/22/CE, et les mesures pratiques d'application de ces dispositions; et
5. les règles applicables en matière de qualification initiale et de formation continue des conducteurs, et notamment celles découlant de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil.

D - Éléments de droit fiscal

Le candidat doit notamment connaître, en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route, les règles relatives:

1. à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les services de transport;
2. à la taxe de circulation des véhicules;
3. aux taxes sur certains véhicules utilisés pour le transport de marchandises par route, ainsi qu'aux péages et droits d'usage perçus pour l'utilisation de certaines infrastructures;
4. aux impôts sur le revenu.

E - Gestion commerciale et financière de l'entreprise

Le candidat doit, notamment, en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. connaître les dispositions légales et pratiques concernant l'utilisation des chèques, des lettres de change, des billets à ordre, des cartes de crédit et des autres moyens ou méthodes de paiement;
 2. connaître les différentes formes de crédits (bancaires, documentaires, cautionnement, hypothèques, crédit-bail, location, affacturage, etc.), ainsi que les charges et les obligations qui en découlent;
 3. savoir ce qu'est un bilan, comment il se présente et pouvoir l'interpréter;
 4. pouvoir lire et interpréter un compte de résultat;
 5. pouvoir analyser la situation financière et la rentabilité de l'entreprise, notamment sur la base de ratios financiers;
 6. pouvoir élaborer un budget;
 7. connaître les différents éléments du prix de revient de son entreprise (coûts fixes, coûts variables, fonds d'exploitation, amortissements, etc.) et pouvoir calculer les coûts par véhicule, au kilomètre, au voyage ou à la tonne;
 8. pouvoir réaliser un organigramme relatif à l'ensemble du personnel de l'entreprise et organiser des plans de travail, etc.;
 9. connaître les principes du marketing, de la publicité, des relations publiques, y compris de la promotion des ventes des services de transport et de l'élaboration de fichiers clients, etc.;
 10. connaître les différents types d'assurances propres aux transports par route (assurances de responsabilité, assurances dommages accidentels/sur la vie, assurances dommages, assurances des bagages), ainsi que les garanties et les obligations qui en découlent;
 11. connaître les applications télématiques dans le domaine du transport par route.
- En ce qui concerne le transport de marchandises par route:
12. pouvoir appliquer les règles relatives à la facturation des services de transport de marchandises par route, et connaître la signification et les effets des Incoterms;
 13. connaître les différentes catégories d'auxiliaires de transport, leur rôle, leurs fonctions et, s'il y a lieu, leur statut.
- En ce qui concerne le transport de voyageurs par route:
14. pouvoir appliquer les règles concernant les tarifs et la fixation des prix dans les transports publics et privés de voyageurs;
 15. pouvoir appliquer les règles relatives à la facturation des services de transport de voyageurs par route.

F - Accès au marché

Le candidat doit, notamment, connaître en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. les réglementations professionnelles régissant les transports par route pour le compte de tiers, la location de véhicules industriels et la sous-traitance, et notamment les règles relatives à l'organisation officielle de la profession, à son accès, aux autorisations pour les transports par route intracommunautaires et extracommunautaires, aux contrôles et aux sanctions;
2. les réglementations relatives à la création d'une entreprise de transport par route;
3. les différents documents requis pour l'exécution des services de transport par route et pouvoir mettre en place des procédés de vérification pour assurer la présence, tant dans l'entreprise qu'à bord des véhicules, des documents conformes se rapportant à chaque transport effectué, notamment les documents relatifs au véhicule, au chauffeur, à la marchandise ou aux bagages.

En ce qui concerne le transport de marchandises par route:

4. les règles relatives à l'organisation du marché des transports de marchandises par route, aux bureaux de fret, et à la logistique;
5. les formalités lors du passage des frontières, le rôle et la portée des documents T et des carnets TIR, ainsi que les obligations et responsabilités qui découlent de leur utilisation.

En ce qui concerne le transport de voyageurs par route:

6. les règles relatives à l'organisation du marché des transports de voyageurs par route;
7. les règles relatives à la création de services de transport de voyageurs par route et l'établissement des plans de transport.

G - Normes et exploitation techniques

Le candidat doit, notamment, en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. connaître les règles relatives aux poids et aux dimensions de véhicules dans les États membres, ainsi que les procédures à suivre en cas de chargements exceptionnels dérogeant à ces règles;
2. pouvoir choisir, en fonction des besoins de l'entreprise, les véhicules ainsi que leurs éléments (châssis, moteurs, organes de transmission, systèmes de freinage, etc.);

3. connaître les formalités relatives à la réception par type, à l'immatriculation et au contrôle technique de ces véhicules;
 4. mesurer quelles mesures il convient de prendre pour réduire le bruit, et lutter contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur;
 5. pouvoir établir des plans d'entretien périodique des véhicules et de leur équipement.
- En ce qui concerne le transport de marchandises par route:
6. connaître les différents types d'engins de manutention et de chargement (hayons, conteneurs, palettes, etc.) et pouvoir mettre en place des procédés et donner des consignes concernant le chargement et le déchargement des marchandises (répartition de la charge, gerbage, arrimage, calage, etc.);
 7. connaître les différentes techniques du transport combiné par ferroutage ou transroulage;
 8. pouvoir mettre en œuvre les procédures visant au respect des règles relatives au transport de marchandises dangereuses et de déchets, notamment celles qui découlent de la directive 2008/68/CE et du règlement (CE) no 1013/2006 ;
 9. pouvoir mettre en œuvre les procédures visant au respect des règles relatives au transport de denrées périssables, notamment celles qui découlent de l'accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP);
 10. pouvoir mettre en œuvre les procédures visant au respect des réglementations relatives au transport des animaux vivants.

H - Sécurité routière

Le candidat doit, notamment, en ce qui concerne le transport de marchandises et de voyageurs par route:

1. connaître les qualifications requises pour les conducteurs (permis de conduire, certificats médicaux, attestations de capacité, etc.);
2. pouvoir prendre les mesures nécessaires pour veiller au respect par les conducteurs des règles, des interdictions et des restrictions en matière de circulation en vigueur dans les différents États membres (limitations de vitesse, priorités, arrêt et stationnement, emploi des feux, signalisation routière, etc.);
3. pouvoir élaborer des consignes destinées aux conducteurs pour vérifier le respect des normes de sécurité relatives à l'état des véhicules, de leur équipement et de leur chargement et concernant les mesures préventives qu'il convient de prendre;
4. pouvoir instituer des procédures à suivre en cas d'accident et mettre en œuvre des procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions routières graves;
5. pouvoir mettre en œuvre les procédures pour un arrimage sans risque des marchandises et connaître les techniques correspondantes.

En ce qui concerne le transport de voyageurs par route:

6. avoir une connaissance élémentaire du plan du réseau routier des États membres.

12. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par la Préfecture

13. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Modalités de formation : présentiel, à distance ou hybride selon ce qui a été défini avec l'apprenant

A distance :

- Support e-learning théorique et pratique (sur la formule hybride ou à 100% à distance)
- Assistance pédagogique disponible par téléphone
- Suivi pédagogique assuré par la référente en lien avec les formateurs
- Formateurs dotés d'une expérience professionnelle dans leur domaine d'enseignement
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Examens blancs en vue d'une préparation au test théorique

14. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Les compétences sont évaluées tout au long de la formation par :

- questionnaires ;
- exercices d'application ;
- études de cas ;
- examens blancs ;

La certification est délivrée à l'issue des épreuves organisées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

15. SANCTION DE L'ACTION

À l'issue de la formation, le candidat est préparé à présenter l'examen officiel de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises.

L'examen est organisé une fois par an par les services de l'État (DREAL, DRIEAT ou DEAL), généralement au mois d'octobre. En cas de réussite, le candidat obtient l'attestation de capacité professionnelle délivrée par le ministère certificateur.

Une attestation de fin de formation est remise par Gamma Consulting.

16. DEBOUCHES

Cette formation permet d'accéder à des fonctions de dirigeant, gestionnaire ou responsable d'une entreprise de transport public routier de marchandises. Elle constitue une étape indispensable pour créer, reprendre ou gérer une entreprise de transport utilisant des véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC et exercer l'activité dans le respect des exigences réglementaires.

17. SECURITE

Suivant le contexte sanitaire, le port du masque et l'utilisation du gel hydroalcoolique pourront être recommandés.

18. ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre après étude des besoins avec notre référente handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly par email : yasmine@gammaconsulting.fr

19. DELAI DE REALISATION

L'entrée en formation est possible tout au long de l'année selon le calendrier des sessions. Les candidats sont accompagnés dans leur préparation jusqu'à la prochaine session de l'examen officiel organisée par les services de l'État, généralement au mois d'octobre. Les modalités d'inscription sont définies lors de l'entretien préalable.